

Le Locle, septembre 2021

Plan de protection pour les célébrations

Adaptation du plan de protection de juillet 2021

Depuis le 13 septembre, il est autorisé de se réunir sans mesures du moment que le Certificat Covid est demandé.

Les cultes ordinaires dans la paroisse se font sans Certificat Covid car ils ne réunissent habituellement pas plus de 50 personnes. Exceptions pour certains cultes avec baptême et certaines fêtes. Les informations particulières sont communiquées dans *la Pive*.

Les mesures suivantes s'appliquent :

- 1. Les célébrations sont limitées** (50 personnes) sans le Certificat Covid.
- 2. La liste de traçabilité est nécessaire** pour les célébrations sans Certificat Covid.
- 3. Les participants doivent être masqués** à l'intérieur dès 12 ans sans le Certificat Covid.
- 4. Une distance de 1,5 mètre** doit être maintenue sans le Certificat Covid.
- 5. Du désinfectant est mis à disposition** à l'entrée et à la sortie avec ou sans Certificat Covid.

Les personnes de service, en intelligence avec le/la célébrant.e, s'assurent de l'application de ce plan.

Nous faisons appel au bon sens dans l'application de ses mesures.

MERCI pour votre engagement !